



La demande de retraite Agirc-Arrco

## Comprendre les justificatifs demandés

Dans le cadre de votre demande de retraite Agirc-Arrco, nous vous demandons plusieurs typologies de justificatifs afin de vous attribuer vos droits Agirc-Arrco. Ce guide vous indique à quoi servent les justificatifs que nous vous demandons et vous aide à vous les procurer.

Notez qu'il n'est pas exhaustif mais qu'il recense les justificatifs faisant le plus fréquemment l'objet de questions.

Il se concentre ainsi sur :

- les justificatifs relatifs à **vos situation ou à celle de vos enfants** (notification retraite, état civil, handicap, invalidité, enfants à charge...);
- les justificatifs relatifs à **vos carrière** (périodes d'activité, de chômage, maladie...).

# Sommaire

## **Comment nous transmettre vos justificatifs ? 3**

L'espace personnel Agirc-Arrco 3

Besoin d'aide ? 4

## **Vous devez transmettre des justificatifs relatifs à votre situation ou à celle de vos enfants 5**

Les justificatifs relatifs à votre **départ à la retraite** 6

Les justificatifs relatifs à votre **état civil** ou à celui de vos enfants 7

Les justificatifs relatifs à l'**invalidité** et au **handicap** 8

Les justificatifs relatifs aux **enfants majeurs** (de 18 à 25 ans) 9

## **Vous devez transmettre des justificatifs relatifs à votre carrière 10**

Les justificatifs relatifs aux **périodes d'activité** 11

Les justificatifs relatifs aux **périodes de chômage** 12

Les justificatifs relatifs à la **maladie** et à l'**invalidité** 13

Les autres justificatifs relatifs à votre **carrière** 15

## **Annexes 16**

# Comment nous transmettre vos justificatifs ?

## L'espace personnel Agirc-Arrco

Lorsque vous réalisez une demande de retraite en ligne, **vous pouvez nous fournir vos justificatifs** :

- soit depuis le **service « Finalisation de mon dossier »** si vous avez engagé une demande de retraite mais que vous ne l'avez pas encore signée ;
- soit depuis le **service « Suivi de mon dossier retraite »**, onglet « *Pièces justificatives* » si vous avez déjà signé votre demande de retraite.

Ces deux services sont accessibles depuis la page d'accueil de [votre espace personnel Agirc-Arrco](#).

Veillez à bien respecter le format (JPEG, PNG, PDF) et la taille (5MO par document) acceptés.

N'utilisez pas de caractères spéciaux dans le nommage de vos fichiers et ne zippez pas les pièces justificatives.

**En cas de fichiers trop lourds**, de nombreux sites en ligne vous permettent de les compresser gratuitement et facilement.

**En cas de format incompatible**, de nombreux sites en ligne vous permettent également de modifier le format gratuitement.

**En cas de fichiers trop nombreux**, vous pouvez les fusionner. Vous pouvez aussi réaliser cette démarche facilement et gratuitement sur Internet.

**À noter** : il est possible que vous ayez déjà transmis ou que vous deviez ultérieurement transmettre certains de ces justificatifs à l'Assurance retraite ou à d'autres régimes de retraite (MSA<sup>(1)</sup>, Ircantec<sup>(2)</sup>...).

Nous vous remercions de nous les envoyer aussi pour calculer vos droits à la retraite Agirc-Arrco.

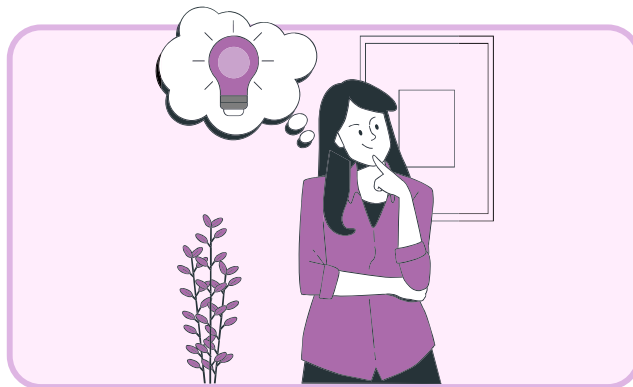
(1) MSA = Mutualité sociale agricole. C'est le régime de retraite de base obligatoire des salariés agricoles.

(2) Ircantec = Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. C'est le régime de retraite complémentaire obligatoire des contractuels des trois fonctions publiques : État, territoriale et hospitalière.

## Besoin d'aide ?

Vous pouvez :

- **obtenir une information concise** auprès d'un conseiller Agirc-Arrco par téléphone au **0 970 660 660** (appel non surtaxé)
- **ou bénéficier d'un entretien personnalisé et gratuit** (en agence ou par téléphone ou en visio) en prenant rendez-vous par téléphone (même numéro) ou depuis [votre espace personnel Agirc-Arrco](#), rubrique *Contactez-nous > Prendre un rendez-vous.*



En cas de difficultés persistantes, il est possible de nous transmettre une photocopie de vos justificatifs par courrier :

Si votre caisse de retraite est :	
	<p style="text-align: center;">Alliance Professionnelle</p>
<p>Centre de réception Agirc-Arrco            TSA 36661 - 92621 Gennevilliers CEDEX</p>	<p>Alliance professionnelle Agirc-Arrco            TSA 86666 - 92621 Gennevilliers CEDEX</p>

Vous devez

# transmettre des justificatifs relatifs à votre situation ou à celle de vos enfants



Les justificatifs précisant les **conditions de votre départ à la retraite**, vos **liens familiaux** (enfants, conjoints) ou **certaines situations particulières vous concernant** nous permettent de **déterminer vos droits** : un départ anticipé à la retraite, une majoration pour enfant à charge...

# Les justificatifs relatifs à votre départ à la retraite

**i** La majorité des informations et justificatifs concernant votre demande de retraite auprès de l'Assurance retraite ou de la MSA<sup>(1)</sup> (conditions de départ, notification du régime de base, conditions pour relever d'un dispositif spécifique...) nous est transmise automatiquement. Néanmoins, dans certains cas, nous pouvons vous demander des informations ou justificatifs complémentaires.

## Notification de retraite du régime de base

 [Voir un exemple](#)

### Cas 1 : vous partez en retraite définitive

Le régime général (Assurance retraite) ou le régime des salariés agricoles (MSA) vous envoie votre notification de retraite. Elle est en principe automatiquement transmise à l'Agirc-Arrco. Cependant, dans certains cas, nous pouvons vous demander de nous envoyer ce document.

Vous pouvez nous envoyer une copie de votre notification depuis [votre espace personnel Agirc-Arrco](#) > service « *Suivi de mon dossier de retraite* », ou par voie postale. Si vous ne possédez pas ce document, vous devez le demander à l'Assurance retraite ou à la MSA.

### Cas 2 : vous partez en retraite progressive

Le régime général (Assurance retraite) ou le régime des salariés agricoles (MSA) vous envoie votre notification de retraite. Nous avons besoin de ce justificatif car il mentionne votre taux de retraite progressive.

Vous pouvez nous transmettre une copie de votre notification depuis [votre espace personnel Agirc-Arrco](#) > service « *Suivi de mon dossier de retraite* », ou par voie postale. Si vous ne possédez pas ce document, vous devez le demander à l'Assurance retraite ou à la MSA.

## Autorisation de minoration

 [Voir un exemple](#)

Si vous demandez votre retraite Agirc-Arrco sans remplir les conditions du taux plein, votre retraite est définitivement minorée. Dans ce cas, vous devez nous retourner l'autorisation de minoration complétée et signée. Ce document est indispensable pour que nous puissions vous verser votre retraite.


Ce formulaire vous est communiqué après la signature de votre demande de retraite. Vous pouvez le télécharger et le retourner via le service « *Suivi de mon dossier retraite* » accessible depuis la page d'accueil de [votre espace personnel Agirc-Arrco](#).

(1) MSA = Mutualité sociale agricole. C'est le régime de retraite de base obligatoire des salariés agricoles.

# Les justificatifs relatifs à votre **état civil** ou à celui de vos enfants

- i** Lorsque vous réalisez une demande de retraite, les justificatifs relatifs à l'état civil constituent notamment :
- une **preuve d'identité** (en cas de carte nationale d'identité ou passeport périmé) ;
  - une **preuve de la filiation avec l'enfant**.

## Livret de famille (pages mariage ou enfant)

 Voir un exemple

Si vous n'êtes plus en possession de votre livret de famille, vous pouvez obtenir sa copie intégrale auprès de la mairie de votre lieu de naissance.

Si vous êtes expatrié, vous devez vous rendre au consulat ou à l'ambassade de France de votre lieu de résidence.

Si vous rencontrez des difficultés pour retrouver ce document, vous pouvez nous envoyer, à titre dérogatoire, un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale de l'acte de naissance (voir ci-après).


## Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance

Vous pouvez effectuer une demande en ligne auprès de la mairie de lieu de naissance de la personne concernée.

Si la mairie du lieu de naissance ne dispose pas de ce service, vous pouvez effectuer une demande d'acte de naissance en ligne sur [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr).

Si vous rencontrez des difficultés pour retrouver ces documents, un acte de reconnaissance peut être transmis à titre exceptionnel (voir ci-après).

## Acte de reconnaissance

 Voir un exemple


L'acte de reconnaissance est habituellement directement intégré au livret de famille délivré aux parents de l'enfant.

Vous pouvez aussi le demander à la mairie du lieu de naissance ou de résidence.

## Les justificatifs relatifs à l'invalidité et au handicap

- i** Lorsque vous réalisez une demande de retraite, les justificatifs relatifs à l'invalidité ou à une situation de handicap peuvent, sous condition, vous permettre :
- s'il s'agit de votre invalidité, de **percevoir une retraite pour inaptitude** ;
  - s'il s'agit de l'invalidité d'un enfant, de **percevoir une majoration pour enfant à charge**.

### Notification d'attribution d'une pension d'invalidité (enfant ou futur retraité)

 [Voir un exemple](#)

La notification d'une pension d'invalidité est transmise par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou la mutualité sociale agricole (MSA).

Le **taux d'incapacité** permanente doit être d'**au moins 66,66 %**.

### Notification d'attribution d'une rente accident du travail

 [Voir un exemple](#)

Les attestations de rentes accident du travail sont délivrées par les caisses d'assurance maladie. Pour la CPAM, la demande peut être réalisée directement depuis l'espace personnel Ameli.

Le **taux d'incapacité** permanente doit être d'**au moins 66,66 %**.

### Notification de la MDPH

 [Voir un exemple](#)

La MDPH<sup>(1)</sup> établit la notification.

Un certificat médical établi par un médecin expert de votre caisse Agirc-Arrco et constatant l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle peut aussi vous être demandé si :

- la notification MDPH mentionne un **taux d'incapacité inférieur à 80 %** ;
- vous ne disposez pas de la notification MDPH (personnes vivant à l'étranger).

<sup>(1)</sup> La MDPH est la Maison départementale des personnes handicapées. Au sein de la MDPH, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend diverses décisions pour l'attribution des droits. La CDAPH a remplacé en 2006 la Cotorep (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel).

## Les justificatifs relatifs aux enfants majeurs (de 18 à 25 ans)


**i** Ces justificatifs permettent de prouver que l'enfant majeur est à votre charge au moment de votre départ à la retraite. Ils nous permettent de vérifier que vous remplissez les conditions pour obtenir une **majoration pour enfant(s)** et de **calculer les points correspondants**.

À noter qu'un enfant peut être considéré comme étant à charge jusqu'à 25 ans (et au-delà s'il est invalide).

### Avis de situation France Travail

Votre enfant doit récupérer cet avis auprès de France Travail. Ce justificatif doit mentionner qu'il est inscrit à France Travail dans les trois mois précédant votre date de départ à la retraite et qu'il n'est pas indemnisé. Votre enfant peut le télécharger sur son [espace personnel France Travail](#) (rubrique « *mes accès directs* » en bas de page > Clic sur « *mes attestations* » > choisir « *avis de situation* » dans la liste déroulante).

Vous devez également rédiger et signer une **attestation sur l'honneur** précisant que votre enfant n'est ni salarié ni indemnisé par France Travail.

 [Voir un exemple](#)

**i** Concernant les justificatifs pour les enfants majeurs dont l'invalidité a été reconnue avant leurs 21 ans, reportez-vous aux [justificatifs relatifs à l'invalidité et au handicap](#).

Vous devez

## transmettre des justificatifs relatifs à votre carrière



Les justificatifs relatifs à votre carrière peuvent concerner **des périodes d'activité, mais aussi des périodes de maladie, de chômage, etc.** Ils nous permettent de vous attribuer vos points Agirc-Arrco et de calculer votre retraite.

**i** Vous n'avez pas à fournir tous vos justificatifs au moment de la signature de votre demande de retraite. Vous pourrez nous transmettre certains justificatifs plus tard en utilisant le service de suivi de demande de retraite ([cf. § Nos conseils](#)).

## Les justificatifs relatifs aux périodes d'activité

**i** Ces justificatifs permettent de prouver l'exercice d'une période d'activité, sa durée, et les montants perçus et nous permettent de **vous attribuer les points Agirc-Arrco correspondants**.


Nous vous demandons des justificatifs seulement pour les périodes non connues de l'Agirc-Arrco. Il s'agit des périodes qui apparaissent en rouge dans l'étape « Carrière » de la demande de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Ces périodes sont à compléter dans l'onglet « Toutes les périodes ».

### Bulletins de salaire

Si vous rencontrez des difficultés à retrouver ces documents, vous pouvez, de façon exceptionnelle, nous transmettre votre contrat de travail ou un certificat de travail (voir ci-après).

Vous n'avez pas besoin de nous transmettre les bulletins de salaire relatifs aux deux dernières années d'activité précédant votre date de départ à la retraite : ces informations nous sont transmises automatiquement.

### Certificat de travail

 Cf. modèle sur [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr)

Vous pouvez nous transmettre un certificat de travail dans certains cas particuliers, par exemple :

- pour les périodes d'activité réalisées avant 1990 ;
- pour les périodes relevant de l'ex Caisse de prévoyance du personnel des organismes de sécurité sociale (CPPOSS).


Le certificat de travail est délivré par l'employeur concerné par la période d'activité demandée.

## Les justificatifs relatifs aux périodes de chômage

**i** Ces justificatifs nous servent à déterminer si vous pouvez **obtenir des points Agirc-Arrco pour vos périodes de chômage**.

Nous vous demandons des justificatifs seulement pour les périodes non connues de l'Agirc-Arrco. Il s'agit des périodes qui apparaissent en rouge dans l'étape « Carrière » de la demande de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Ces périodes sont à compléter dans l'onglet « Toutes les périodes »

### Attestation annuelle de France Travail destinée aux caisses de retraite complémentaire

 [Voir un exemple](#)

Le justificatif peut aussi avoir été établi par Pôle emploi ou Assedic. Il peut être récupéré sur l'espace personnel France Travail, rubrique « Mes documents » puis « Mes attestations ». Il doit impérativement comporter le salaire journalier de référence.

Vous pouvez télécharger les justificatifs des 36 derniers mois depuis votre espace personnel France Travail.

Contrairement aux bulletins de salaire, ces attestations doivent être transmises aussi pour les deux dernières années précédant le départ à la retraite.

Si vous rencontrez des difficultés à retrouver ces documents, vous pouvez nous transmettre, de façon exceptionnelle, la notification de décision de France Travail accompagnée des avis de paiement (voir ci-après).

### Notification d'ouverture de droits de France Travail et tous les avis de paiement

Si vous ne pouvez pas nous fournir les attestations France Travail (ex Pôle emploi ou Assedic), vous pouvez, de façon exceptionnelle, nous transmettre les avis de paiement.


Ces avis doivent être complétés avec la notification d'ouverture de droits de France Travail (ou Pôle emploi ou Assedic).

## Les justificatifs relatifs à la **maladie** et à l'**invalidité**

**i** Ces justificatifs nous servent à déterminer si vous pouvez **obtenir des points Agirc-Arrco pour vos périodes de maladie et d'invalidité**. Ils peuvent également justifier que vous remplissez les **conditions pour un départ en retraite anticipé**.

Nous vous demandons des justificatifs seulement pour les périodes non connues de l'Agirc-Arrco. Il s'agit des périodes qui apparaissent en rouge dans l'étape « Carrière » de la demande de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Ces périodes sont à compléter dans l'onglet « Toutes les périodes ».

### Attestation de perception d'indemnités journalières pour la maladie, la maternité ou un accident du travail

 [Voir un exemple](#)

Les attestations de perception d'indemnités journalières peuvent être récupérées auprès de votre organisme d'assurance maladie :

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour le régime général ;
- la mutualité sociale agricole (MSA) pour le régime agricole ;
- les mutuelles de la fonction publique (ex : MGEN) ;
- les régimes spéciaux (ex : SNCF, RATP...).


Seules les périodes d'incapacité de travail (maladie, accident du travail, maternité) supérieures à 60 jours consécutifs permettent l'attribution de points Agirc-Arrco.

Concernant la CPAM, vous pouvez télécharger les relevés d'indemnités journalières des huit dernières années depuis votre espace personnel Ameli.

Si vous rencontrez des difficultés pour retrouver ces documents, vous pouvez nous transmettre (au choix) :


- les bulletins de salaire mentionnant les dates d'arrêt de travail ;
- l'attestation de votre employeur mentionnant les dates d'arrêt de travail ;
- les bulletins d'hospitalisation.

## Notification d'attribution d'une rente accident du travail

 [Voir un exemple](#)

Les attestations de rentes accident du travail sont délivrées par les caisses d'assurance maladie. Pour la CPAM, la demande peut être réalisée directement depuis l'espace personnel Ameli. Le **taux d'incapacité** permanente doit être d'**au moins 66,66 %**.

## Notification d'attribution d'une pension d'invalidité

 [Voir un exemple](#)

La notification d'attribution d'une pension d'invalidité est délivrée par :

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ;
- la mutualité sociale agricole (MSA) : régime des salariés agricoles ;

Le **taux d'incapacité** permanente doit être d'**au moins 66,66 %**.

## Les autres justificatifs relatifs à votre **carrière**

**i** D'autres situations peuvent aussi vous permettre d'**obtenir des points Agirc-Arrco** ou de **partir à la retraite de manière anticipée**.

### Justificatifs de périodes militaires

**En règle générale, le service militaire ne permet pas d'obtenir des points retraite Agirc-Arrco. Vous n'avez donc pas besoin de transmettre un justificatif concernant votre service militaire.**

#### **Exception : service militaire dépassant un an**

Dans ce cas, des points Agirc-Arrco sont attribués, mais seulement pour la période au-delà d'un an. À condition que le service militaire interrompe une période d'activité salariée ou une période indemnisée de maladie ou de chômage.


Vous devez nous adresser la photocopie de votre livret militaire ou l'attestation des services accomplis (également appelée état signalétique et des services).

[Consultez cet article du site servicepublic.gouv.fr](https://www.servicepublic.gouv.fr) pour savoir comment obtenir ce justificatif.

#### **Cas particulier : engagement volontaire en temps de paix**

Cette situation ne permet pas d'obtenir des points Agirc-Arrco. Sous certaines conditions, l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'état et des collectivités publiques) attribue des points pour cette période.

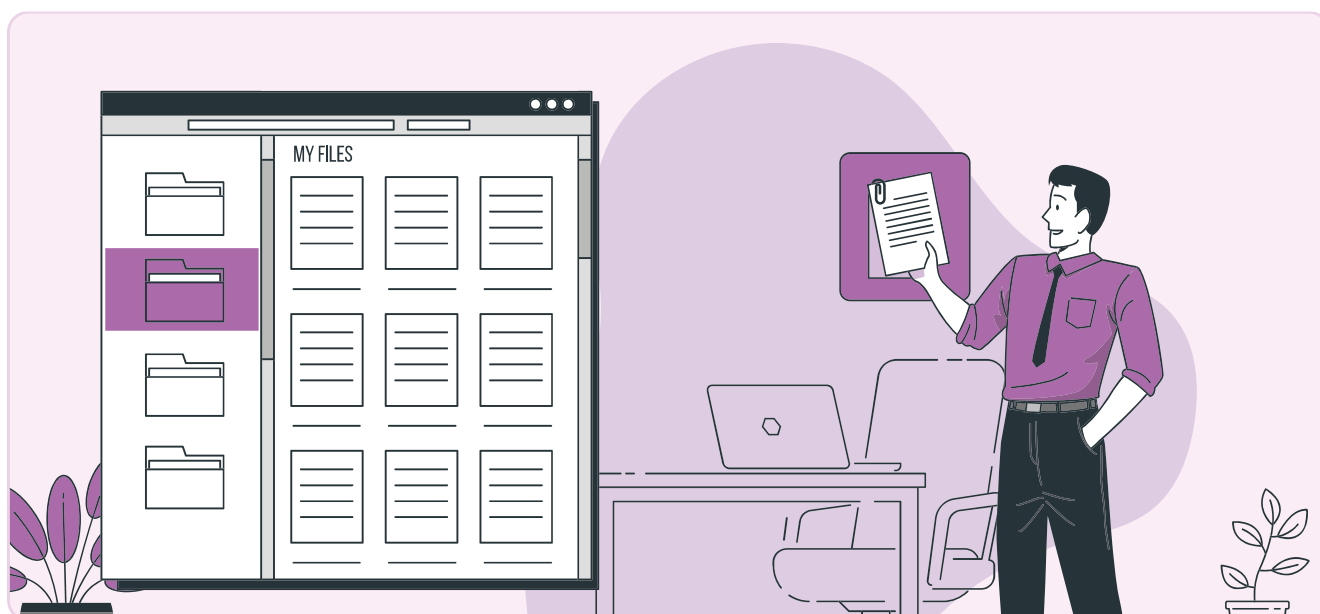
### **Attestation de versement de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**

 [Voir un exemple](#)

Ce justificatif sert à la validation des droits correspondant à une période pour laquelle vous perceviez une allocation amiante. Il doit être récupéré auprès du régime d'assurance maladie.

Si votre entreprise cotisait au-delà du taux obligatoire, vous devez également nous communiquer une copie de l'accord d'entreprise.

# Annexes





[Retour au texte](#)

## Notification de retraite du régime de base

**l'assurance retraite**  
ILE-DE-FRANCE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE  
CE SITE NE RECOIT PAS DE PUBLIC  
CS 70009  
93166 NOISY LE GRAND Cedex

**A rappeler dans tous vos courriers**  
N° de sécurité sociale :  
[blurred]

Téléphone : 3960 (service gratuit + prix appel)  
www.lassuranceretraite.fr

**Notification de retraite**  
*\*Extrait d'inscription au registre des retraites\**

[blurred text]

[blurred]	[blurred]	[blurred]
[blurred]	[blurred]	[blurred]
[blurred]	[blurred]	[blurred]
[blurred]	[blurred]	[blurred]







[Retour au texte](#)

Acte de reconnaissance

  
**VILLE DE Brest**  
ÉTAT CIVIL  
ACTE DE RECONNAISSANCE  
N° [REDACTED]

Reconnaissance par le père / [REDACTED]

Le 06 novembre 2006, à 10 heures, à son domicile  
[REDACTED] (Finistère) le 10 mai 1947, [REDACTED], domicilié à [REDACTED]  
[REDACTED] a déclaré reconnaître pour sa fille, [REDACTED]  
[REDACTED], née à [REDACTED] le 2 mars 1990 de [REDACTED]

Lequel a déclaré à l'acte, en vertu de  
son titre directeur de son droit de filiation naturelle, le  
désigner à côté avec nous, [REDACTED], agent  
territorial à la mairie de Brest, Officier de l'Etat Civil  
par délégation :

-----

Pour copie conforme  
Brest le 6 janvier 2006  
L'Officier de l'Etat Civil délégué :

  
[REDACTED]  
Agent territorial



[Retour au texte](#)

## Notification d'attribution d'une pension d'invalidité (enfant ou futur retraité)

  
volet destiné à : Assuré

**Organisme Gestionnaire**  
CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE LA  
LOIRE  
CS 72 701  
42027 SAINT ETIENNE CEDEX 1  
Fax : 04.77.42.21.28

Votre correspondant : 

Références à rappeler sur toute correspondance  
N° sécurité sociale 

Le 30/11/2020

**NOTIFICATION DE PENSION D'INVALIDITE  
APRES REVISION MEDICALE**  
Art L.341-11, L.341-13 et R.341-14 du Code de la sécurité sociale








[Retour au texte](#)

## Notification d'attribution d'une rente accident du travail (2/2)

 **l'Assurance Maladie** Paris  
Agir ensemble, protéger chacun

**Risques Professionnels – Service des rentes**

Assurance maladie de PARIS 21 RUE GEORGES AURIC  
75948 PARIS CEDEX 19

Contact [REDACTED]  
Téléphone [REDACTED]  
Depuis l'étranger [REDACTED]  
N° sécurité sociale [REDACTED]  
Prénom, Nom [REDACTED]  
Date A.T./M.P [REDACTED]  
N° du dossier [REDACTED]

Date 23/11/2021

Objet Attestation

La Caisse Primaire de PARIS certifie que :

Monsieur [REDACTED]  
demeurant : [REDACTED]

est titulaire d'une rente :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Caisse primaire d'assurance maladie de Paris  
75948 Paris Cedex 19  
www.ameli.fr - www.caisse-pratique-paris.fr

Assurés	36 46	Service gratuit - sans appel
Professionnels de santé	36 08	
Employeurs	36 79	



[Retour au texte](#)

## Notification de la MDPH (1/2)


COMMISSION TECHNIQUE D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL: COTOREP	
FICHE N°: [REDACTED] NOTIFICATION DE DECISIONS	COTOREP: MOSELLE 32 AVENUE ANDRE MALRAUX 57046 METZ CEDEX 1 Téléphone: 0387565497 Poste:
DOSSIER: [REDACTED] Date de naissance: [REDACTED]	[REDACTED]
Demande(s) concernée(s) 06/02/2003 ALLOCATION ADULTE HANDICAPE	[REDACTED]

*(The remainder of the document is heavily blurred and illegible)*



[Retour au texte](#)

## Notification de la MDPH (2/2)



# mdph59

**maison départementale  
des personnes handicapées du Nord**

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)  
Adresse : BP 20 372  
21 Rue DE LA TOISON D'OR  
59666 VILLENEUVE-D'ASCQ

Votre contact : [redacted]  
[redacted]  
[redacted]

Votre numéro de dossier : [redacted]  
Date de naissance : [redacted]  
Identifiant (NIR) : [redacted]

Courrier à conserver  
Gardez cet original et faites  
des photocopies

**CMI INVALIDITE**

Sont préjudiciables d'autres avantages cumulés dans le cadre des transports, le titulaire de la présente carte a droit de priorité :

- sur places assises dans les transports, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public ;
- dans les files d'attente.

Nom : [redacted]  
Prénom : [redacted]  
Date de naissance : [redacted]

VILLENEUVE-D'ASCQ, le 14 novembre 2019

Les étapes de votre demande :

Réception de votre demande

➔

Evaluation de votre demande

➔

Décision

**Notification de décision suite à la demande  
pour [redacted]**



## Déclaration sur l'honneur à France Travail sans rémunération

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) [Nom et prénom du parent ou représentant légal],  
demeurant à [adresse complète], atteste sur l'honneur que mon enfant :

Nom et prénom : [Nom et prénom de l'enfant]

Date de naissance : [date de naissance]

n'est ni salarié, ni indemnisé par France Travail.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.


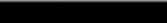



Fait à [ville], le [date]

Signature



[Retour au texte](#)


**Attestation annuelle de France Travail**  
à adresser à sa caisse de retraite complémentaire

ATTESTATION A ADRESSER A VOTRE CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE	
	POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE PTC OUEST FRANCILIEN CS 40022 1 RUE CHARLES DUPORT 92929 BOIS COLOMBES CEDEX
NIR :  numéro identifiant : 	
Ancien employeur : 	Date de rupture de contrat de travail : 17.02.2020
BOIS COLOMBES, le 04 mai 2022	
	



[Retour au texte](#)

## Attestation de perception d'indemnités journalières pour la maladie, la maternité ou un accident du travail

 Page 1/1

YVELINES

Número de l'assuré : [REDACTED]  
Nom de l'assuré : [REDACTED]

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :  
<https://assure.ameli.fr>

**3646** Service 0,06 € / min  
\* prix appel

[REDACTED]

Le 11/01/2020

### Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPAM YVELINES  
78085 YVELINES CEDEX 9

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données concernant le demandeur auprès des organismes concernés.



[Retour au texte](#)

## Attestation d'attribution d'une pension d'invalidité

  
volet destiné à : Assuré  
Organisme Gestionnaire  
CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE LA  
LOIRE  
CS 72 701  
42027 SAINT ETIENNE CEDEX 1  
Fax : 04.77.42.21.28  
Votre correspondant : 

N  
D  
P  
R  
M  
O  
6

Références à rappeler sur toute correspondance  
N° sécurité sociale 

Le 30/11/2020

**NOTIFICATION DE PENSION D'INVALIDITE  
APRES REVISION MEDICALE**  
Art L.341-11, L.341-13 et R.341-14 du Code de la sécurité sociale





[Retour au texte](#)

## Attestation de versement de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante



**l'Assurance Maladie**  
Caisse régionale Ile-de-France  
Agir ensemble, protéger chacun

Page 2/3



**l'Assurance Maladie**  
LOIRE-ATLANTIQUE

Numéro de l'assuré : [REDACTED]  
Nom de l'assuré : [REDACTED]

Paris, le 23/05/2022

Affaire suivie par : [REDACTED]  
Tél : [REDACTED]

Objet : **Notification de cessation du droit à l'allocation des travailleurs de l'amiante**

Nni : [REDACTED]  
N° allocataire : [REDACTED]

Monsieur,

Selon les informations dont nous disposons à ce jour, le paiement de votre allocation des travailleurs de l'amiante cessera le 01/10/2022.

Il est important de noter que, conformément à l'article 87 de la loi n° 2003-273 du 28 mars 2003, l'allocation cessera sous réserve que vous soyez inscrit à l'assurance chômage les conditions de droit d'assurance requises pour bénéficier d'une prestation chômage au titre prévu, à condition qu'il soit âgé d'un certain nombre d'années.

Cependant, aucune retraite n'est accordée automatiquement.

Pour l'obtenir, vous devez constituer votre dossier de "Demande unique de retraite de base personnelle" auprès de la Caisse de retraite de votre lieu de résidence accompagné obligatoirement de la présentation de cette attestation.

Une fois l'opération est terminée, vous recevrez par mail l'ensemble des informations requises, sous votre adresse de messagerie personnelle ou celle de votre Caisse de Retraite, précisée le jour de départ dans les conditions définies. Vous pouvez l'adresser par mail à [allocations.amiantes@arrco-arrco.fr](mailto:allocations.amiantes@arrco-arrco.fr) ou par voie postale. A réception de ce document, nous suspendrons le versement de l'allocation jusqu'à la date de départ.

Votre période d'affiliation à l'assurance chômage cessera après le 31/07/2018 (sauf si vous êtes affilié à la Sécurité Sociale, ce cas qui implique de l'assurance des travailleurs de l'amiante ou de 01/01/2018 au 31/07/2018).

En vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de nos considérations dévouées.

Le Directeur

**Période de paiement du 01/03/2018 au 31/03/2018**

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein *	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension
03/2018	01	836,94			2,00				01

**Total du paiement : 836,94 euros**

**Période de paiement du 01/04/2018 au 30/04/2018**

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein *	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension
04/2018	01	836,94			2,00				01

**Total du paiement : 836,94 euros**

**Période de paiement du 01/05/2018 au 31/05/2018**

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein *	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension
05/2018	01	836,94			2,00				01

**Total du paiement : 836,94 euros**

**Période de paiement du 01/06/2018 au 30/06/2018**

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein *	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension
06/2018	01	836,94			2,00				01

**Total du paiement : 836,94 euros**

**Période de paiement du 01/07/2018 au 31/07/2018**

Mois de paiement	Type de pension	Pension	Majoration Tierce Personne	Allocation supplémentaire Invalidité	CSG Taux Plein *	CSG Taux Réduit	CASA	CRDS	Catégorie de pension
07/2018	01	870,42			2,00				01

Régularisation Période de référence	Type de pension	Régularisation Pension	Régularisation de Majoration Tierce Personne	Régularisation d'Allocation Supplémentaire Invalidité	Régularisation de CSG Taux Plein *	Régularisation de CSG Taux Réduit	Régularisation de CASA	Régularisation de CRDS
07/2018	01	870,42			2,00			01

**Total du paiement : 870,42 euros**

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du Code de sécurité sociale, article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.